

## Entretien des patinoires

Pour être en mesure de vous offrir de belles conditions de glisse sur nos patinoires, nous devons respecter certaines conditions lors de l'entretien des patinoires et des sentiers ainsi que pendant l'arrosage :

- Il ne doit absolument pas neiger;
- La surface glacée doit être parfaitement déneigée;
- La température doit se situer sous les  $-7^{\circ}\text{C}$ , idéalement entre  $-10^{\circ}\text{C}$  et  $-18^{\circ}\text{C}$ .

Lorsqu'il est indiqué que les sentiers ou les patinoires sont fermés, nous vous demandons de respecter les indications de patinage.

Il faut comprendre que si vous allez patiner lorsque ce n'est pas recommandé, vous endommagez encore plus l'état de nos surfaces de glisse et nous devons recommencer l'entretien et l'arrosage, ce qui peut repousser considérablement les délais de réouverture.

Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin de vous offrir de belles conditions de patinage, et ce, en tout temps.



Merci de votre collaboration  
et de votre compréhension !

## Aire de glissade

- Il est préférable de pratiquer cette activité en présence d'une autre personne;
- La supervision des parents est fortement recommandée pour les enfants de moins de 10 ans;
- Le port du casque est fortement recommandé pour les enfants de moins de 6 ans;
- Le site est interdit aux enfants de moins de 6 ans non accompagnés d'un adulte;
- Il est interdit d'utiliser l'aire de glissade entre 22 h et 8 h 30;
- Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site, ainsi que d'y consommer de l'alcool ou des drogues;
- Les chiens ne sont pas admis sur le site.

### CODE DE CONDUITE DU GLISSEUR

- Le traîneau ou tout autre instrument de glisse doit être suffisamment grand pour que les pieds et les mains soient protégés;
- Le traîneau ou tout autre instrument de glisse ne doit jamais contenir plus de personnes que prévu par son constructeur;
- Le traîneau doit être facile à transporter pour un enfant;
- Emprunter exclusivement l'endroit désigné pour remonter en haut de la pente;
- Ne pas glisser en groupe;
- Ne pas glisser tête première;
- Attendre 10 secondes entre chaque départ du haut de la pente pour prévenir les risques de collisions;
- Quitter le bas de la pente le plus rapidement possible.

**EN TOUT TEMPS, L'UTILISATION DE L'AIRE DE GLISSADE EST SANS SURVEILLANCE ET À VOS RISQUES**

*Les plaisirs de l'hiver!*

En cas de dommage à la pente,  
avisez le Service de la vie communautaire  
au 450 227-2669, poste 420.



# Activités hivernales

**Parc John-H.-Molson**  
30, rue Viviane, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

Pour vérifier l'état des patinoires  
450 227-2669, poste 400



Ville de  
Saint-Sauveur



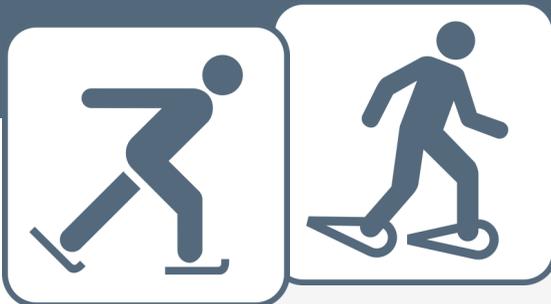
**Service de la vie communautaire**

Ville de Saint-Sauveur

[www.ville.saint-sauveur.qc.ca](http://www.ville.saint-sauveur.qc.ca)

<https://www.facebook.com/Villedesaintsauveur/>

# Règlements des patinoires



## HEURES D'OUVERTURE

(Si la température le permet)

### PATINOIRES ET CHALET DE SERVICE :

Tous les jours : 10 h à 22 h  
25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier : 10 h à 17 h

## ENTRETIEN

Les patinoires et les différents sentiers sont entretenus du lundi au vendredi de 16 h à 18 h, le samedi et le dimanche 15 h à 17 h.

## RÈGLEMENTS

- Les patinoires à bande sont réservées en priorité pour les cours de la programmation du Service de la vie communautaire selon l'horaire affiché à l'intérieur des chalets;
- La patinoire à bande est réservée au hockey libre ou organisé;
- La petite patinoire à bande est réservée aux tous petits et seulement les rondelles de caoutchouc y seront tolérées;
- Les bâtons et les rondelles sont interdits sur la patinoire de patin libre et dans les sentiers;
- Toute activité dangereuse ou susceptible de nuire aux patineurs est strictement interdite;
- Rapporter les supports à patin à l'endroit d'origine;
- Les animaux sont interdits;
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool ou des drogues sur le site et à l'intérieur des chalets;
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés sur le site et dans les chalets.

Le personnel de la Ville de Saint-Sauveur a l'autorité de faire respecter les règlements et d'expulser toute personne y contrevenant

Ville de Saint-Sauveur



CARTE DES SENTIERS DE PATIN ET RAQUETTE 2016

## Légende

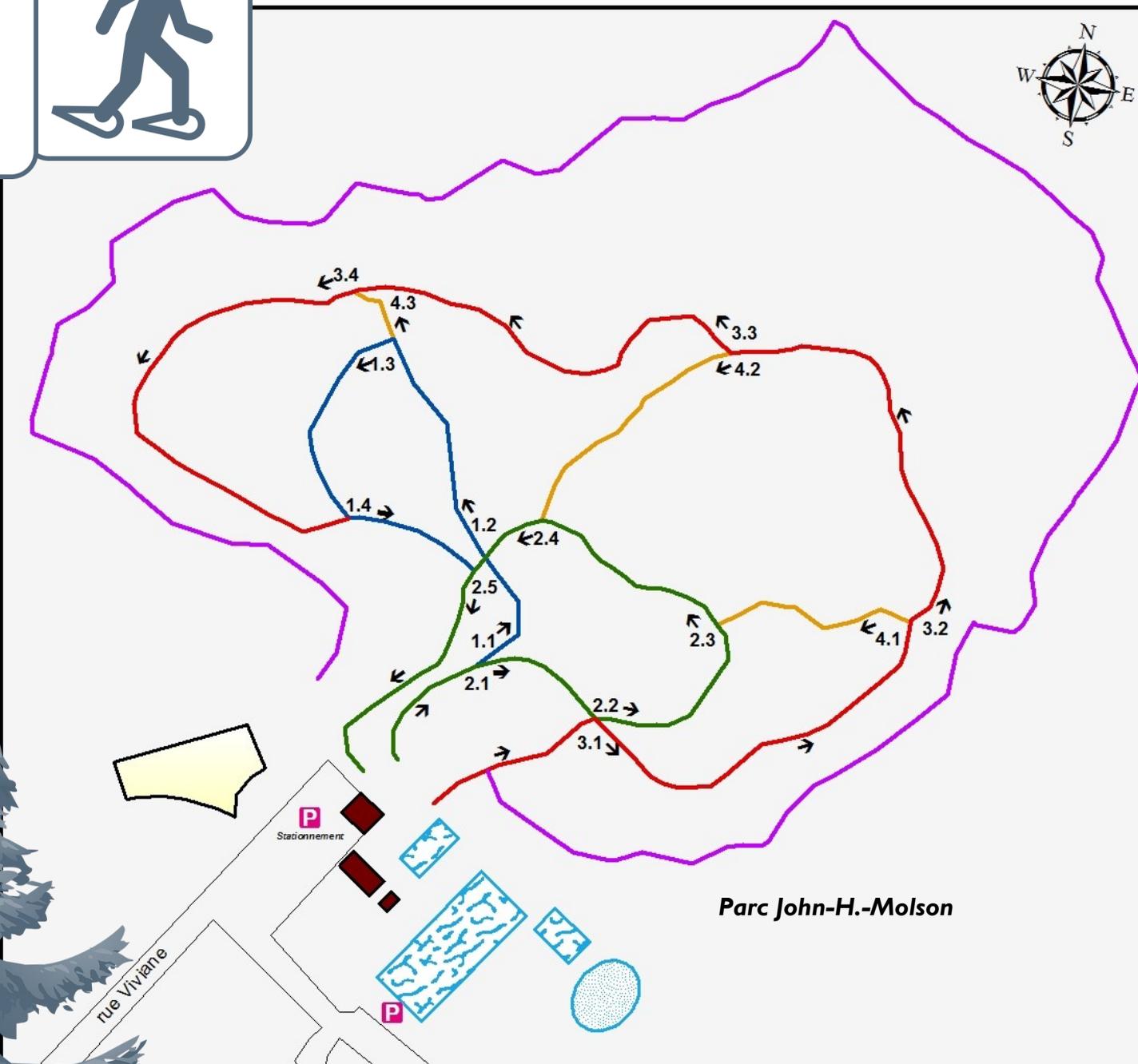
### Sentiers de patin

- Rouge 800 m
- Vert 380 m
- Bleu 298 m
- Orange 208 m

### Sentier de raquette

- Mauve 1.17 km

- Bâtiments
- Patinoires
- Aire de glissade
- Parc de planche à roulettes



Produit par le Service d'Urbanisme  
Auteurs : Eric Girard, Catherine Constantin  
Le 22 novembre 2016

Mètres

